

Priorités Régionales d'Intervention Touristique (PRIT)

Appel à projets

“Avec 19 millions de visiteurs et 5,5 milliards d'euros de retombées économiques, la Région est une destination touristique majeure. Nous devons appréhender le tourisme comme une industrie, source d'emplois non délocalisables.”

Xavier Bertrand

Président de la Région Hauts-de-France



© Com des images / Région Hauts-de-France

Retrouvons-nous sur

 [regionhautsdefrance](https://www.facebook.com/regionhautsdefrance)

 [@hautsdefrance](https://twitter.com/hautsdefrance)

 [Région Hauts-de-France](https://www.linkedin.com/company/Région-Hauts-de-France)

 [regionhdf](https://www.snapchat.com/add/regionhdf)

 [region_hautsdefrance](https://www.instagram.com/region_hautsdefrance)



www.hautsdefrance.fr

Priorités Régionales d'Intervention Touristique

LE CONSTAT

La nouvelle stratégie régionale de développement touristique pose comme ambition à moyen terme de conforter les Hauts-de-France en tant que destination touristique et d'améliorer l'attractivité régionale et la qualité de vie des habitants. Pour ce faire, dans un contexte économique en mutation et face aux évolutions permanentes des attentes et des pratiques des clientèles touristiques, il est nécessaire d'accompagner l'émergence et le déploiement de produits touristiques et de loisirs innovants durables, permettant aux clientèles de se ressourcer en profitant des atouts naturels et patrimoniaux des Hauts-de-France.

LES OBJECTIFS

- Anticiper les évolutions du secteur et saisir les opportunités,
- Innover dans l'offre pour renforcer la compétitivité de l'économie touristique en Hauts-de-France,
- Faire émerger des produits touristiques écoresponsables et cohérents avec les attentes clientèles qui contribueront au développement de l'attractivité régionale.

LES BÉNÉFICIAIRES (selon les priorités régionales d'intervention touristique)

- Entreprises (hors personnes physiques agissant à titre particulier),
- Associations (Loi 1901),
- Communes et Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre,
- Établissements publics.

LES PRIORITÉS

- Le tourisme de "mieux-être" : nature/bien-être/itinérance/ "Slow Tourism",
- La valorisation et la médiation des patrimoines, monuments, musées, événements, gastronomie, œnotourisme,
- La Mémoire (conflits mondiaux, savoir-faire et patrimoines industriels),
- Le tourisme d'affaires : création ou mise à niveau des équipements et hébergements associés pour répondre aux nouvelles attentes des clientèles et des entreprises.



Les Cottages dans le bocage en Thiérache (02)

"Grâce au dispositif de la Région, j'ai découvert une volonté et une dynamique de ses équipes pour valoriser et faire connaître notre région. Avec ce

soutien, nous nous sentons légitimes dans le développement de nos activités touristiques."

Stéphanie Durbecq - L'Étang des Sources de Malzy

www.etang-des-sources.com



Bateau promenade hybride électrique nouvelle génération sur l'Oise (60)

"L'aide de la Région nous a permis de boucler le financement pour sa construction. Cette nouvelle

offre de croisières permet à 11 000 passagers annuels de découvrir les richesses de la Vallée de l'Oise par le biais de croisières pédagogiques."

Rémy Delmet - La Cité des Bateliers / Bateau Escapade

www.citedesbateliers.com/croisiere-sur-l-oise-le-bateau-lescapade



Région
Hauts-de-France

Priorités Régionales d'Intervention Touristique

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Critères économiques

- Viabilité économique et pérennité confirmées par une étude préalable,
- Création ou maintien d'emplois,
- Formation des salariés,
- Degré d'innovation.

Critères écoresponsables

- Amélioration des consommations énergétiques,
- Déploiement des circuits courts et de pratiques d'achats écoresponsables,
- Utilité sociale et ancrage territorial,
- Qualité environnementale (énergies, développement durable, ...), labels ou normes de qualité ou environnementales.

Autres critères

- Favoriser l'appropriation et l'utilisation des ressources culturelles et touristiques produites par la Région,
- Cohérence de la chaîne de prestations (accès - accueil - restauration - hébergement - services).

LES MODALITÉS D'INTERVENTION

- Pour les projets en phase de maturation, la Région propose une aide à l'ingénierie **avec un taux d'intervention régionale maximum de 50 % des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond d'aide fixé à 30 000 €.** **Les dépenses éligibles sont les suivantes :** les prestations d'études d'opportunité, de définition, de faisabilité, de programmation, de conception, préalables à la réalisation d'investissements, et réalisées par un prestataire externe.
- Pour les projets en phase de réalisation, la Région propose une aide à l'investissement et à la pérennisation **avec un taux d'intervention régionale maximum de 30 % des dépenses éligibles pour les organismes publics et de 20 % pour les entreprises ou organismes assimilés, dans la limite d'un plafond d'aide fixé à 100 000 €.** **Les dépenses éligibles sont les suivantes :** missions de maîtrise d'œuvre relatives à l'investissement concerné, travaux de gros œuvre et de second œuvre (hors acquisition foncière), investissements matériels relatifs à l'exploitation de l'activité, du site, ou de l'équipement concerné.

Les projets retenus seront accompagnés dans la limite des crédits annuels inscrits au Budget Prévisionnel.



Des cabanes écologiques au cœur des Hortillonnages d'Amiens (80)

“Se sentir soutenu et accompagné durant la période de création, si propice aux doutes, a été

salvateur et ô combien régénérant ! Bien au-delà de la subvention accordée la Région a été pour nous un véritable acteur de notre projet.”

Laure Colange - D'une Ile à l'autre

www.duneilealautre.fr



Les écolodges de la Vallée de la Lys (59)

“En soutenant l'association depuis sa création pour construire notre destination autour des valeurs de l'écotourisme, la Région contribue à dynamiser les

communes rurales en favorisant la création de commerces et d'activités touristiques.”

Valérie Grimbert - Association Lys sans Frontières

www.lys-sans-frontieres.org



Région
Hauts-de-France

Priorités Régionales d'Intervention Touristique

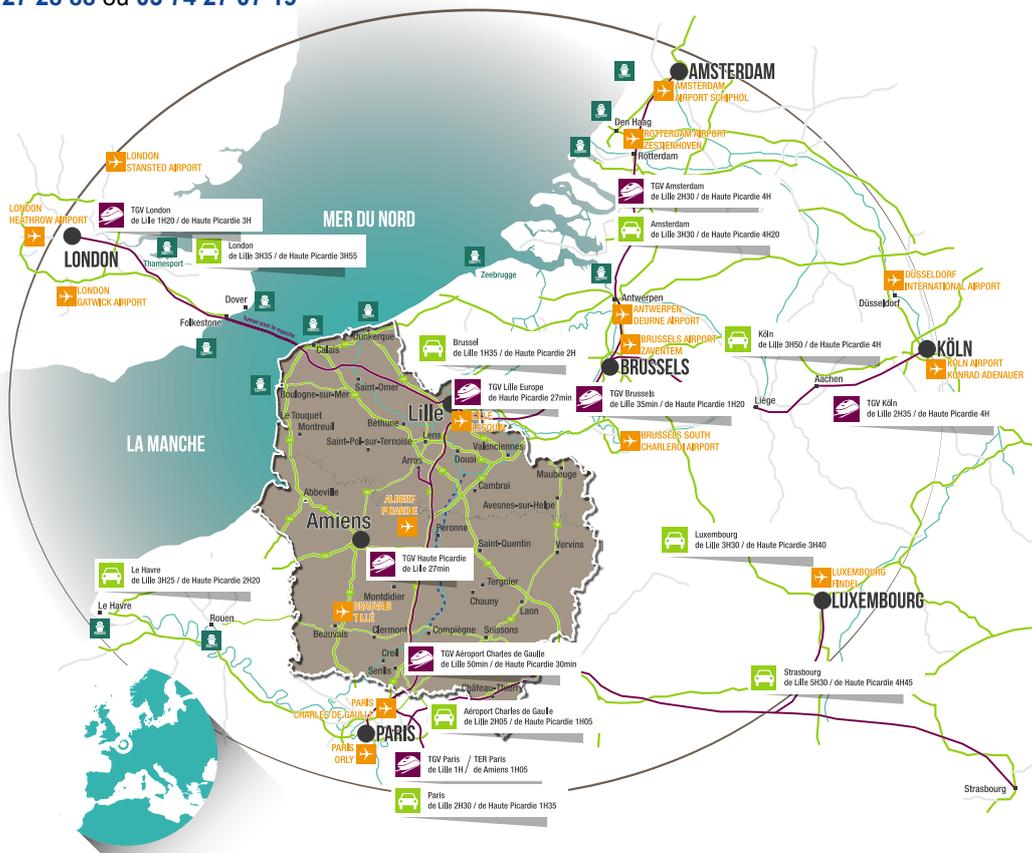
LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le dépôt des dossiers de candidature présentant de manière détaillée les éléments techniques et financiers relatifs au projet (modèle de dossier et liste de pièces à joindre transmis par la Région) est à saisir en ligne sur la plateforme "Galix" (<https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>). Les candidatures sont examinées par la Cellule Régionale d'Ingénierie Touristique composée de techniciens de la Région, des Départements, de l'État, des organismes Régionaux et départementaux du Tourisme et de la caisse des dépôts. La décision finale est prise par l'organe délibérant du Conseil régional Hauts-de-France (sélection des lauréats et attribution des aides financières).

CONTACT

Tout renseignement technique complémentaire peut être sollicité auprès de : tourisme@hautsdefrance.fr

Tél. : 03 74 27 28 88 ou 03 74 27 07 19



Bateau de croisière et pêche en mer en baie de Canche (62)

“L’activité de croisières et pêche en mer emploie deux membres d’équipage et profite chaque année à 6 000 personnes pour un chiffre d’affaires de 50 000 €. L’aide de la Région a permis d’améliorer considérablement la qualité du service en remplaçant le bateau “Ville d’Étaples”

Patricia Margollé - Ville d’Étaples-sur-Mer



© Libre de droits

www.tourisme-etaples.com/fr/croisiere-en-baie



Région
Hauts-de-France